

CHARTRE DE PARTENARIAT - MANPOWER

PUBLIC

Collaborateurs intérimaires

CERTIFICATIONS

Tous titres du ministère de l'emploi

RESUME DE L'ACTION

Elaboration d'une charte régionale entre la DRTEFP et MANPOWER, prévoyant le soutien financier à des actions départementales de promotion de la VAE et d'accompagnement des intérimaires, au moyen de deux conventions passées avec la DR AFPA: convention DRTEFP-DR AFPA et convention MANPOWER- DR AFPA.

Stimulation et accompagnement à la VAE de 100 salariés intérimaires disposant de compétences sans être certifiées, dans des métiers en développement.

L'action est engagée et conduite dans le cadre d'une charte précisant les engagements de la DRTEFP et de l'échelon régional de MANPOWER, pour aboutir d'ici la fin de l'année 2009.

AVEC QUI ?

DRTEFP - DDTEFP(s) - MANPOWER
- AFPA - CENTRES AGRÉÉS

DURÉE DE L'ACTION

2 ans

FINANCEMENT

MANPOWER - DRTEFP

LES RÉSULTATS

La charte est signée le 11 avril 2008

OBJECTIF: 100 collaborateurs intérimaires.

OUTILS

Charte régionale
Conventions: DRTEFP-MANPOWER
et DRTEFP - AFPA

CONTEXTE

Par ailleurs, en 2005, une action a été conduite par la DDTEFP d'Indre et Loire et Manpower sur toute la région centre permettant l'accès de 34 intérimaires au titre professionnel de cariste d'entrepôt. Ensuite, la charte nationale VAE, signée le 4 juillet 2007 entre la DGEFP et MANPOWER, confie aux échelons régionaux l'identification des domaines de certification et des publics visés. Les acteurs régionaux se proposent de poursuivre et de démultiplier leur initiative dans le cadre de l'accord national.

HISTORIQUE DU MONTAGE ET DE LA MISE EN OEUVRE

INITIATIVE ET DÉROULEMENT

Origine: Mai 2007; la DRTEFP demande aux DDTEFP ce qu'elles font avec les intérimaires et ce qu'elles souhaitent développer dans ce secteur, notamment en relation avec l'accord national MANPOWER. Cette investigation permet d'identifier des initiatives et des modes opératoires spécifiques aux différents départements dont certains avaient déjà engagé des actions et permis à des intérimaires d'aller jusqu'à la validation.

Phase 1: Mobilisation et mise en œuvre de la charte nationale dans chaque département par l'organisation de réunions départementales des acteurs co animées par la DRTEFP et MANPOWER Centre. Ces interventions dans les territoires font apparaître l'intérêt d'une charte régionale permettant d'éviter la signature de multiples conventions.

Phase 2: Septembre 2007 à Février 2008; Séances d'élaboration de la charte régionale avec Manpower, sélection des titres professionnels inscrits dans la charte, identification des limites de l'accompagnement AFPA, et rédaction des conventions régionales avec d'une part MANPOWER, d'autre part la DR AFPA.

Information/sollicitation des DDTEFP et de l'AFPA sur leurs capacités de mise en œuvre de la charte pour qu'elles assurent la suite de l'impulsion donnée par l'échelon régional.

- 5 intérimaires valident le TP de maçon en janvier 2008.

Phase 3: Avril 2008; Signature de la charte lors d'un événement public - Couverture presse - Elaboration d'annexes et d'un document de cadrage spécifiant les différentes phases et les financements

Phase 4: Poursuite de la mise en œuvre de la charte dans tous les départements jusqu'en 2009.

OU EN EST ON AUJOURD'HUI ?

Il s'agit d'une action qui doit se déployer sur les années 2008 et 2009, dont la phase de conception vient d'aboutir par la signature de la charte le 11 avril 2008.

La charte régionale, ses annexes et les conventions DRTEFP avec la DR AFPA permettent aux DDTEFP d'engager des actions départementales sans avoir à signer elles-mêmes des conventions spécifiques.

De son côté MANPOWER finance l'accompagnement assuré par l'AFPA et par les centres agréés, la mise en situation pour les épreuves et les formations complémentaires en cas de validation partielle.

Pour sa part, la DRTEFP finance l'appui à la recevabilité des publics qui rencontrent des difficultés particulières ainsi que l'entretien à l'issue du jury pour les validations partielles.

Les titres actuellement identifiés: AFI - CIMA - Préparateur commandes - Chauffeur routier - Maçon - Coffreur - Plaquiste

PERSPECTIVES

Soutenir les DDTEFP dans la mise en œuvre et le développement de l'action au moyen d'un tableau de bord actualisé et diffusé.

GRUPE PROJET

La conception et la conduite de l'action sont assurées par des relations constantes (hebdomadaires) entre la DRTEFP - MANPOWER CENTRE - DR AFPA. Et la charte régionale comporte un Comité de pilotage qui se réunit semestriellement et prévoit une évaluation finale de l'action.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

RESSOURCES PRÉEXISTANTES	COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LE SERVICE PUBLIC	COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LES PARTENAIRES	RISQUES IDENTIFIÉS ET OBSTACLES FRANCHIS
<p>Expérience Manpower préalable en région Centre. Habitude d'une collaboration entre le secteur de l'intérim et les DDTEFP.</p> <p>La chargée de mission VAE à la DRTEFP est issue de l'AFPA.</p> <p>Existence d'un réseau régional des chargés de VAE au sein des DDTEFP qui identifient la DRTEFP comme une ressource.</p> <p>Laquelle se préoccupe de faire vivre ce réseau en animant ses échanges.</p>	<p>DRTEFP</p> <p>Capacité à élaborer une charte régionale précisant les engagements des parties prenantes</p> <p>Co-animation des réunions départementales avec la DRTEFP, les DDTEFP et les centres valideurs.</p> <p>Organiser les jurys dans un délai de 4 mois après la déclaration de recevabilité.</p> <p>Informers les candidats des résultats du jury sous 48h et élaborer des préconisations en cas de validation partielle.</p> <p>Ingénierie financière d'une convention régionale, pour prendre en compte les singularités des DDTEFP et garantir la cohérence de l'action.</p>	<p>MANPOWER CENTRE</p> <p>Capacité à élaborer une charte régionale précisant les engagements des parties prenantes</p> <p>Repérer les intérimaires éligibles</p> <p>Co animation des réunions départementales avec la DRTEFP et les DDTEFP.</p> <p>Organiser la disponibilité des salariés.</p> <p>Dynamiser et assurer le suivi des candidats en mobilisant ses propres agences locales avec un référent VAE dans chaque agence,</p>	<p>Méconnaissance des titres de la part des candidats potentiels et des entreprises.</p> <p>La disponibilité des intérimaires lors des missions en entreprises.</p> <p>Faire vivre la charte et les conventions régionales en maintenant la dynamique, dans la durée.</p>

A RETENIR POUR TRANSFÉRER

Intérêt d'utiliser l'effet levier d'un accord national.

Capitalisation de l'expérience précédente en Indre et Loire.

Prendre le temps de comprendre les enjeux et les contraintes des cosignataires de la charte et des conventions régionales.

Tenir compte des variations dans les stratégies d'intervention au sein de chaque département.

CONTACTS

Valérie MAROLLES DRTEFP Centre 02/38/77/68/00
Maria LEPINE DR MANPOWER Centre